

# GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

## ABONNEMENT :

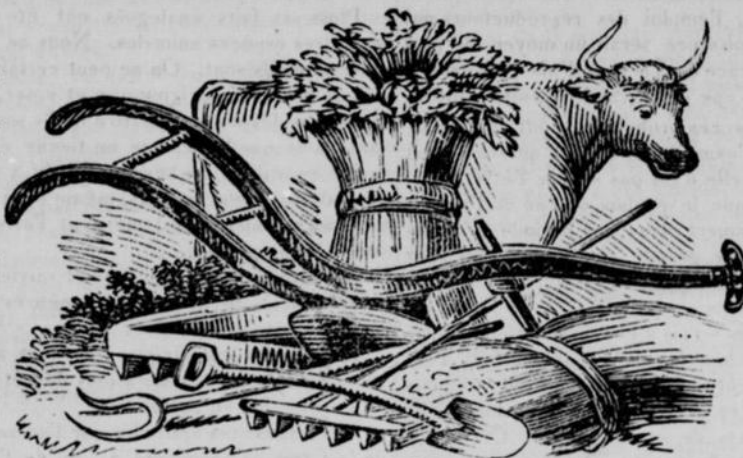
\$1.00, payée invariablement d'avance.

L'abonnement date du 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, ou 1er janvier.

On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Tout avis de cessation d'abonnement devra être donné à ce bureau, par écrit, un mois d'avance.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.



## ANNONCES :

1re insertion, 8 cts. la ligne  
2e " etc. 2 cts. "

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser spécialement aux Cultivateurs, trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Ermin H. Proulx, Editeur-Propriétaire, à qui toutes lettres, réclamations, envois, etc., doivent être adressés franco

## CAUSERIE AGRICOLE

### LES PRODUITS DU BÉTAIL.

(Suite.)

En terminant notre dernière causerie, nous avons fait connaître à nos lecteurs, que l'influence de l'âge des reproducteurs dans la formation d'une race est considérée d'une manière différente, suivant que l'on veut créer des races de travail ou des races laitières et de boucherie. Aujourd'hui nous allons entrer dans les détails de cette question et donner les renseignements qui nous paraissent les plus nécessaires.

Dans tous les cas, l'emploi des reproducteurs qui n'ont pas encore atteint l'âge d'adulte est une cause constante d'affaiblissement dans les forces de leurs descendants. Cet affaiblissement sera peu perceptible si les unions entre les sujets très-jeunes n'ont pas été fréquentes ; mais il devient très-sensible si ces unions se sont répétées à plusieurs reprises. Alors on conçoit que pour les races dont les principaux mérites sont la force et la vigueur, cette manière d'agir est très-préjudiciable aux succès de leur amélioration et de leur conservation ; mais l'inconvénient est loin d'être aussi grand pour les animaux de rente chez lesquels la force musculaire est comptée pour bien peu de chose aux yeux du cultivateur.

La seule chose que l'on aurait à craindre c'est que la taille des produits diminue en proportion de l'affaiblissement de leur vigueur et de leurs forces ; cette crainte est fondée et bon nombre de savants écrivains agricoles considèrent l'emploi irréflecti des reproducteurs trop jeunes comme une des principales causes du rabougrissement de nos races rustiques. Cependant il est un remède infailible à cette dégénérescence ; c'est une alimentation abondante. En effet, si l'on nourrit copieusement les jeunes reproducteurs et surtout les jeunes femelles pendant la gestation et l'allaitement et les produits pendant leur première année, ces derniers prendront à coup sûr la taille ordinaire des sujets dans la race à laquelle ils appartiennent ; de sorte qu'entre

les mains de cultivateurs intelligents l'emploi de jeunes reproducteurs ne peut pas amener de diminution dans la taille des produits.

A ce propos nous citerons de M. L. Moll, un excellent passage qui vient confirmer complètement notre avance :

" Si l'on fait servir ces jeunes animaux (*les sujets qui n'ont pas leur croissance complète*) à la reproduction, on en obtient — surtout des jeunes femelles — des produits qui, à leur naissance, sont inférieurs en taille aux produits ordinaires de la race. Mais, au moyen d'une abondante nourriture, donnée à la mère pendant l'allaitement, et plus tard au jeune sujet, on fait acquiescer facilement à celui-ci la taille ordinaire des animaux de la race. C'est ce que nous avons pu constater à plusieurs reprises dans notre propre pratique. "

Ainsi, cet inconvénient, — qui est bien le plus redoutable que l'on puisse invoquer contre cette pratique — n'en est réellement pas un, si on sait lui apposer l'antidote convenable. Mais par contre, suivant des praticiens expérimentés, l'emploi des reproducteurs qui n'ont pas atteint tout leur développement possède des avantages incontestables.

Plusieurs praticiens admettent que l'emploi de jeunes mâles et de jeunes femelles pour la reproduction fait diminuer le volume de la charpente osseuse, c'est-à-dire que les élèves qu'on en obtiendra se remarqueront par des os plus fins que la généralité des sujets dans la race. Ils auront de plus, dit-on, un tempérament plus doux, une peau et des muscles plus lâches. Tous ces effets des accouplements précoces doivent être considérés comme de très-graves inconvénients chez les races de travail ; car ils rendent impossible le développement convenable de leurs forces et de leur vigueur. Mais ce sont de véritables avantages si on les envisage au point de vue des races laitières, de boucherie et à laine.

Ces dernières races n'ont aucunement besoin que leurs forces musculaires et leur charpente osseuse se développent. Tout au contraire, les meilleures races laitières et de boucherie sont précisément celles chez lesquelles les os sont les plus fins et les muscles les plus mous ; nous en avons des preuves dans la race

Durham la plus parfaite des races de boucherie, dans les nombreuses races de porc anglais et dans les races Ayrshire et Alderney si remarquables la première pour l'abondance de sa lactation et la seconde par la richesse de son lait. De cela, on a conclu que toute cause qui tendrait à diminuer le volume de l'ossature et à ramolir les muscles devrait être considérée, chez les animaux de rente, comme un avancement vers une amélioration plus parfaite; et, dans ce cas, l'emploi des reproducteurs qui n'ont pas atteint toute leur croissance serait un moyen des plus efficaces de perfectionner une race dans le sens d'une plus grande aptitude à l'engraissement et d'une plus grande faculté laitière.

Voilà des probabilités, mais ces probabilités ont en leur faveur de nombreuses preuves d'exactitude, et si la question n'est pas encore tout-à-fait résolue, elle n'est pas loin de l'être. Quel cultivateur n'a pas remarqué que le poulain obtenu de l'accouplement d'un étalon et d'une jument dans leur période de croissance ne fait jamais un animal de grande réputation, tant pour la force que pour la vigueur. D'ailleurs, la pratique usuelle tient compte de cette théorie, mais sans chercher à se l'expliquer. On ne fait jamais ou presque jamais servir à la reproduction un étalon et surtout une jument avant leur développement parfait. Tandis que chez les animaux de rente, le mâle est presque toujours employé avant son âge adulte et la femelle met bas lorsqu'elle a à peine atteint les trois-quarts de sa croissance. Cette manière d'agir est générale, et même, elle est souvent poussée si loin et les jeunes femelles sont si mal nourries qu'elle devient une cause fréquente de dégénérescence dans nos races communes, surtout chez nos moutons.

Nous terminons cet article sur l'âge des reproducteurs en disant que les mâles peuvent quelquefois servir pendant plusieurs années, mais jamais aussi longtemps que les femelles; cependant dès qu'ils deviennent lourds et paresseux, qu'ils engraisseront et que les désirs de la génération diminuent, il faut les reformer.

Quant à la santé et à l'énergie des reproducteurs, nous n'en dirons que peu de chose, la question est encore ensevelie dans des ténèbres trop profondes pour que nous puissions la traiter dans une simple causerie. Cependant il résulte de nombreuses expériences que c'est le reproducteur dont la santé est la meilleure et l'énergie la plus grande qui paraît avoir le plus d'influence sur la qualité des produits.

C'est surtout au point de vue des sexes que cette question a été étudiée. M. Martegoute, l'un des expérimentateurs les plus exacts a fait ses observations sur les moutons, et il en est venu à cette conclusion que le sexe des produits est le même que celui des reproducteurs dont l'énergie est la plus forte.

Voici les chiffres qu'il a obtenu tels que nous le donne le *Livre de la Ferme* :

" M. Martegoute a noté les différentes périodes de l'agnelage dans son troupeau de brebis couvertes par un unique bélier, exceptant ce qu'on appelle la lutte en liberté. Dans la première période, le nombre des agneaux mâles a été de 13 contre 4 femelles; dans la seconde, 3 mâles seulement contre 15 femelles; dans la troisième enfin, de 9 mâles contre 4 femelles." Ainsi c'est dans les deux périodes extrêmes, au commencement et à la fin de la monte, alors que le nombre des brebis en chaleur était moins grand, que la quantité d'agneaux mâles l'emporte sur celle des jeunes femelles, et cela se conçoit puisque le bélier trouvait moins à s'épuiser. Tandis que dans la période moyenne, le nombre des brebis en chaleur étant plus considérable, le bélier s'épuise plus, perd de son énergie, et alors l'agnelage a donné plus de femelles que d'agneaux mâles.

M. Martegoute a encore observé le même fait dans d'autres conditions. En voici la relation: " En 1853, des naissances issues de jeunes anténaïses (agnelles qui n'ont pas encore atteint l'âge de quinze mois) saillies par un bélier Dishley-Mau-

champ-mérinos, d'une extrême vigueur et très-fortement nourri, ont donné 25 mâles et 9 femelles seulement. . . . .

" Plus tard, le même bélier, encore en pleine vigueur, ayant été donné à certaines brebis qui finissaient d'allaiter leurs fruits, moment où la brebis est fort épuisée, il en est résulté une fois, en 1853, 8 naissances mâles contre 4 naissances femelles, et une autre fois, en 1854, 17 naissances mâles contre 9 femelles."

Plusieurs faits analogues ont été également observés sur les autres espèces animales. Nous ne donnons ces chiffres que pour ce qu'ils sont. On ne peut certainement pas baser sur eux une démonstration rigoureuse et poser des principes invariables; mais nous devons reconnaître qu'ils sont du moins assez intéressants pour que la science en tienne compte et que la pratique sache les utiliser au besoin. Il n'y a pas de petites choses en agriculture. Tous les faits, même ceux qui paraissent peu importants au premier abord méritent l'attention du cultivateur désireux de progresser.

Des expériences répétées et suivies soigneusement feraient certainement disparaître les ténèbres qui obscurcissent encore cette importante question.

Les formes extérieures exercent aussi une grande influence sur le succès des améliorations du bétail en général et sur celui de la sélection en particulier.

Les différentes aptitudes que l'on remarque chez les animaux de la ferme, s'annoncent à l'œil de l'observation par une conformation particulière des sujets, et cette conformation est le premier moyen que l'on possède de faire les distinctions nécessaires. Ainsi la conformation du bœuf de travail est bien différente de celle du bœuf de boucherie et cette dernière bien différente de celle des animaux des races laitières. Le cheval de trait léger est tout autrement conformé que celui de gros trait. Il en est de même pour tous les autres bétails à quelque espèce qu'ils appartiennent. On voit par là, la nécessité de bien connaître les formes extérieures qui constituent les caractères distinctifs des diverses races, et ces formes nous les énumérerons en parlant de chaque race en particulier.

Dans l'amélioration et la création des races, on doit toujours rechercher pour les unions les reproducteurs, mâles et femelles, dont les formes se ressemblent le plus; c'est une des principales conditions du succès. Si l'on n'en tient pas compte, c'est-à-dire, si les formes de mâle s'éloignent trop de celles de la femelle, les produits seront un mélange disproportionné des formes des reproducteurs et le travail de l'amélioration sera des plus longs et des plus dispendieux.

*De la taille.*— Sous ce titre se présente de prime abord une question toute d'actualité et qui se recommande fortement aux considérations des savants et des praticiens. Cette question est celle-ci: Doit-on préférer les grandes races aux petites? ou en d'autres termes, une grande race produit-elle plus avec une quantité de nourriture donnée qu'une petite race placée dans les mêmes conditions? La solution de cette question demande quel développement que nous nous empressons de donner.

Il n'y a que quelques années encore de savants agriculteurs étaient pleinement convaincus que, sous le rapport de la meilleure utilisation de la nourriture, les petites races l'emportaient de beaucoup sur les grandes; c'est-à-dire qu'une vache laitière appartenant à une race de petite taille donnait avec une certaine quantité de fourrage plus de lait qu'une vache de grande race avec la même nourriture et qu'un bœuf à l'engrais de petite taille produisait, dans les mêmes circonstances, plus de viande qu'un bœuf de grande taille. Cette opinion était appuyée par de nombreuses expériences qui paraissaient des plus concluantes.

Aujourd'hui, il n'en est plus tout-à-fait de même. Dans les expériences sur lesquelles s'appuyait la théorie précédente, le

point de départ était faux et les conclusions en étaient par conséquent erronées. Un célèbre agriculteur a été même jusqu'à dire : " C'est une erreur d'agrandir une race indigène d'animaux, car, à mesure que leur taille augmente, leur conformation se détériore, leur rusticité diminue, et leur constitution s'affaiblit."

Mais on nous demandera comment se fait-il que les expériences aient été assez concluantes pour justifier ces avancées ? Nous allons répondre en faisant connaître les circonstances sous lesquelles ces expériences ont eu lieu.

Pour arriver au but désiré, on introduisait, dans la localité, des animaux de grande taille, et là, on les soumettait au même régime et au même traitement que les animaux indigènes de petite race. Ces derniers, accoutumés depuis de longues années à une nourriture peu abondante et à un traitement peu soigné, s'entretenaient dans un état très-satisfaisant et donnaient même des produits assez abondants. Mais les sujets de grande taille, passant brusquement de l'abondance où ils avaient vécu dans leur pays de provenance au régime insuffisant d'un pays pauvre, dépérissaient, succombaient même de misère et étaient loin par conséquent de soutenir la comparaison. Ces faits, se reproduisant à plusieurs reprises, donnaient raison aux expérimentateurs.

(A continuer.)

## REVUE DE LA SEMAINE

M. l'écrivain du *Journal de Québec* a écrit un long article non pas en réponse, mais à l'occasion de notre dernière *Revue*. Il se montre si extravagant, si déloyal; il manque tellement de franchise et d'honnêteté que la discussion, la nourrirait-il plus abondamment qu'il ne fait de choses ayant rapport à la question, ne saurait être continuée plus longtemps. Ainsi, par exemple, il écrit ce qui suit :

" Il (le rédacteur de la *Revue*) nous accuse de l'injurier et il nous explique ce qu'il entend par injures : c'est de lui prêter des choses qu'il n'a pas dites. Or, il nous accuse d'avoir prétendu qu'on est libre de nier l'infailibilité du pape et, pour compléter l'injure, il nous reproche de n'avoir pas donné nos preuves à l'appui d'un sentiment que nous n'avons jamais exprimé ! Voilà la logique et l'honnêteté."

Que Monsieur veuille bien maintenant relire ce qu'il écrivait en date du 11 décembre 1869.

" Sans prétendre, disait-il, blâmer ou approuver les partisans ou les adversaires de l'infailibilité personnelle du Pape, avant le solennel et infailible jugement, s'il doit être donné, du pontife suprême, environné de l'Eglise universelle, nous dirons que nous avons toujours regretté ces polémiques ardentes, cette âpreté de langage et cet ostracisme impitoyable employés par M. L. Veillot, etc."

Que Monsieur veuille bien relire encore ce qu'il écrivait le 16 décembre :

" Il est au moins sage d'attendre un jugement (celui du Concile) qui ne peut pas longtemps retarder ou qui, s'il n'est pas donné, laissera les opinions à l'aise sur la matière en litige (la question de l'infailibilité), comme pendant la longue durée des dix-neuf siècles qui vont bientôt finir."

Quelques lignes plus loin, parlant des croyants timides qui ne réclament que le mince privilège d'attendre, pour se soumettre, que l'autorité ait distinctement parlé, Monsieur ajoute : " Ce pauvre monseigneur d'Orléans, ce vaillant champion de l'Eglise et du pouvoir temporel du Pape, après avoir exprimé son opinion sur une question débattue, n'a pas dit et ne veut pas faire autre chose. Et nous, qui n'avons rien formulé, nous sommes prêts à suivre humblement ce haut exemple."

Nous pourrions relever de la même manière tous les autres

paragrapes du dernier écrit de M. l'écrivain du *Journal*, mais ce serait temps et peine perdus : ils portent leur condamnation en eux-mêmes. On y constate la même déloyauté, le même manque de bonne foi, la même mise en pratique de moyens vulgairement perfides. Or, comme le dit si bien un écrivain dont le nom et les œuvres sont chers à l'Eglise, quand un homme se cache dans un pareil refuge, on ne le combat plus : on l'y laisse.

Mardi de la semaine dernière, Son Excellence le lieutenant-gouverneur a donné la sanction royale à soixante-et-un projets de loi, résultat des travaux opérés pendant la session, la troisième du premier parlement de la province.

Mgr. Taché est arrivé à Montréal vendredi de la semaine dernière. Il y avait vingt jours qu'il était parti de Rome. Le vénérable prélat a été mandé, dit-on, par le gouvernement canadien, à propos des affaires de l'Ouest. Il a dû se mettre en route avant-hier pour son lointain diocèse.

MM. les abbés Poiré, Trudelle et Martineau sont de retour de Rome qu'ils ont laissée dans les commencements de janvier. M. l'abbé Gagnon, qui avait accompagné Mgr. Langevin à la Ville-Eternelle, est aussi arrivé il y a huit jours sur l'*Austrian*.

M. l'abbé Millette, curé de St. Augustin, est décédé le 2 février, à l'âge de 58 ans. Ses funérailles ont eu lieu lundi.

Les dernières nouvelles d'Europe nous permettent de regarder comme certaine la définition dogmatique de l'infailibilité personnelle du Pape.

Dans une audience publique donnée par le Saint Père au Vatican, le 9 janvier, on comptait douze à quinze cents personnes. Arrivé à son trône, il s'est arrêté, a promené ses regards avec bonté sur toute l'assistance, puis il a parlé d'une voix ferme, lente et douce. " Plusieurs versions de ce discours, dit M. L. Veillot, nous ont été remises, toutes concordent, et nous croyons pouvoir garantir l'exactitude de celle que nous reproduisons." La voici :

" J'ai résolu aujourd'hui, de rester à cette place pour deux raisons : d'abord parce que le Pape est fatigué (il a tant de chose à faire le Pape), ensuite parce que vous êtes bien nombreux, et qu'en parlant à chaque famille pendant une ou deux minutes seulement, il me faudrait bien du temps pour faire le tour."

" Vous êtes venus ici pour deux choses : voir le Pape et recevoir sa bénédiction. Le Pape, le voici : quant à la bénédiction, vous la recevrez quand je vous aurai adressé quelques mots. Ces quelques mots, j'en prendrai le sujet dans l'Evangile du jour : Notre-Seigneur retrouvé au temple."

" En effet, la sainte Vierge Marie et saint Joseph ayant quitté Jérusalem pour retourner chez eux, s'aperçoivent après une journée de marche, que Jésus n'était plus dans leur compagnie. Il y avait plusieurs compagnies de voyageurs. L'ayant cherché en vain parmi les différents groupes, ils se résolurent de retourner à Jérusalem. Et là, après trois jours d'angoisses, ils le découvrirent dans le temple, prêchant aux docteurs qu'il étonnait par ses réponses et sa doctrine. La sainte Vierge Marie et son père putatif lui demandèrent alors pourquoi il les avait quittés et livrés à de si poignantes inquiétudes; et Jésus répondit : — Pourquoi suis-je ici, si ce n'est pour faire la volonté de mon Père céleste. ?

" Or, cette parole de Notre Seigneur est pour nous apprendre que nous aussi, ne sommes sur la terre que pour faire la volonté du Souverain Maître de l'univers, de notre Père qui est aux cieux. C'est pour obéir à cette volonté divine que j'ai réuni le Concile qui s'assemble au Vatican, et dont tout le monde s'occupe aujourd'hui.

" Les uns disent que le Concile va tout arranger et qu'il fera cesser les divisions qui existent parmi les hommes ;

mais le cœur et la tête des hommes ne peuvent être changés que par le Père céleste, qui seul a le pouvoir de renouveler la face de la terre. — Les autres croient que cette assemblée ne servira de rien, et ils en rient. Je suis un pauvre homme, un pauvre misérable, mais je suis le Pape, le Vicaire de Jésus-Christ, le chef de l'Église catholique, et j'ai réuni ce Concile qui fera son œuvre.

« De prétendus sages voudraient qu'on ménageât certaines questions et qu'on ne marchât pas contre les idées du temps. Mais je dis, moi, qu'il faut dire la vérité pour établir la liberté, qu'il ne faut jamais craindre de proclamer la vérité et de condamner l'erreur. Je veux être libre ainsi que la vérité.

« Des affaires du monde, je ne m'en occupe pas, je fais les affaires de Dieu, de l'Église, du Saint-Siège et de la société chrétienne tout entière.

« Priez donc, pleurez, forcez le Saint-Esprit par vos supplications, à soutenir et à éclairer les Pères du Concile, afin que la vérité triomphe et que l'erreur soit condamnée.

« Il y a ici des catholiques de toutes les nations. Anglais, Français, Espagnols, Allemands, sont venus chercher force et consolation près de la chaire de saint Pierre. O mon Dieu, envoyez votre Saint-Esprit, écoutez et accueillez les prières que tout votre peuple vous offre, bénissez ce peuple qui est la vôtre. Et vous tous, qui êtes rassemblés autour de moi, recevez cette bénédiction pour vous, vos familles, vos amis, qu'elle se répande sur toute la patrie de chacun de vous. Bien des familles, sans doute, ne sont pas exemptes de ces troubles, de ces peines, de ces divisions, inséparables de la vie temporelle; que cette bénédiction que je vous donne y porte la concorde et la paix.

« *Benedicite vos, etc.....* »

### Les blés sur trèfles rompus

Nous lisons dans la *Gazette des Campagnes* de Paris :

On a toujours raison de préconiser la culture du blé sur trèfle rompu, pourvu toutefois qu'avant le trèfle le sol fut dans un état convenable de fumure. Un agronome anglais, dont nous ignorons le nom, a fait sur ce sujet des expériences intéressantes au point de vue chimique, qui expliquent assez clairement les bons effets de cette méthode, qui, au premier abord, pourrait paraître suspecte, car le trèfle ne laisse pas d'absorber, dans ses deux années de culture, une certaine quantité de matières fertilisantes.

Voici comment notre expérimentateur anglais a reconnu que, tout en étant une culture épuisante, le trèfle est cependant améliorateur du sol pour la culture du blé :

Examinons, dit-il, ce que le trèfle soustrait au sol, en admettant qu'on récolte 10 tonnes de fourrage par 2 acres à peu près. Ces 10 tonnes de fourrage enlèveront 761 kil. 75 (2034 lbs.) de matières minérales et non moins de 253 kil. 90 (678 lbs.) d'azote, correspondant à 308 kil. 30 (823 lbs.) d'ammoniaque. Dix tonnes de fourrage, provenant d'un hectare (2 acres), renferment évidemment une forte proportion d'azote et dérobent au sol une énorme quantité de matières minérales formées principalement de chaux, de potasse et d'acide phosphorique.

Comparons actuellement ce qu'enlève au sol une récolte de blé; nous constatons que le trèfle soustrait relativement trois fois plus de substances minérales, tandis qu'il se charge de cinq à six fois plus d'azote que le blé. Ainsi la récolte moyenne du blé par 2 acres étant supposée de 6 à 7 tonnes, grain et paille compris, la proportion totale d'azote soustraite par le grain seul s'élève à 29 kil. 8 (79 lbs.) et par la paille à 21 kil. 5: (57 lbs.) soit au total à 51 kil. 3 (137 lbs.) par hectare, c'est-à-dire au cinquième environ de l'azote total que renferme le produit d'un hectare en trèfle fauché.

On devrait en conclure que le trèfle, qui prive le sol d'une quantité aussi considérable d'azote, profite dans une large mesure des engrais azotés. C'est le contraire qui a lieu. Le blé, on le

sait, tire un parti avantageux des engrais azotés; le trèfle n'en tire aucun. D'autre part, le trèfle s'enrichit par les engrais minéraux, et en même temps il laisse le sol en meilleur état pour le blé suivant.

Je suis porté à croire qu'une très-grande quantité de matières minérales fertilisantes, disséminées dans le sol, sont amenées par la culture du trèfle à portée des racines du froment. Le trèfle, par ses longues radicelles pivotantes, pénètre à travers une épaisse couche de sol; il recueille pour ainsi dire l'acide phosphorique et la potasse partout où il pénètre, et quand le terrain a été labouré, les racines qui y sont enfoncées laissent en se décomposant les substances minérales dont le froment a le plus besoin pour se développer.

Bien que le trèfle enlève, comme fourrage, de fortes proportions de principes minéraux au sol superficiel, ceux qui restent en magasinés dans une épaisseur de 15 à 30 cent sont si abondants que les proportions soustraites sont relativement insignifiantes. En d'autres termes, la quantité de matières minérales rendues disponibles pour la récolte suivante de froment est beaucoup plus importante que celle enlevée par les coupes de trèfle.

D'ailleurs, l'accumulation de l'azote dans le sol après la récolte de trèfle est considérable. Plus la récolte de trèfle est copieuse, et plus l'azote augmente. Dans une de mes expériences, j'ai déterminé la quantité d'azote laissée dans un des champs situés sur une colline où la récolte de trèfle était relativement médiocre. J'ai constaté qu'à la partie supérieure de ce champ, dont la pente était très-prononcée, le trèfle très-vigoureux n'avait que 4 tonnes à l'hectare; tandis qu'à la partie inférieure, le trèfle étant plus fourni à cause de la plus forte épaisseur du sol arable, le rendement atteignait 5 tonnes 1/3. Le froment venait également mieux dans cette partie qu'au sommet de la pièce.

Ces observations, on le voit, ont un vif intérêt pratique; puisque le trèfle se charge d'approvisionner le sol d'azote, il ne reste plus au cultivateur qu'à faire en sorte que son sol soit pourvu suffisamment de sels minéraux lorsqu'il y sème du trèfle.

On pourvoit à ce besoin en mélangeant aux fumiers ordinaires des matières riches en phosphates et en potasse, telles que noir animal, cendres charrées, phosphates du commerce, etc.

Un point considérable, en matière agricole, c'est de pouvoir apprécier les soustractions aussi bien que les additions de matières fertilisantes opérées par chaque culture dans le sol.

Les analyses du genre de celles que nous venons de reproduire mettent cet enseignement à la portée de tous les cultivateurs; c'est à ce titre que nous en trouvons la reproduction très-utile.

### Choix de grains pour semences

Nous ne connaissons pas de cultivateurs qui fassent une culture spéciale de porte-graines de céréales. Ils prennent la semence parmi le grain de leur propre récolte, ou bien ils l'achètent au marché, à l'approche des semailles. Voilà ce qui se pratique le plus ordinairement. Pourvu que cette semence paye de mine et de poids, et soit bien propre, ils se tiennent pour satisfaits.

En ce qui regarde le froment, certains amateurs ont soin cependant de débarrasser les gerbes des mauvaises herbes qui peuvent s'y trouver, et de battre légèrement les épis, sans délier ces gerbes, afin de ne détacher que les graines les plus mûres. Ils suivent en ceci le conseil donné par Olivier de Serres d'abord et ensuite par Duhamel du Monceau,

Tessier rapporte un procédé qui ne diffère pas sensiblement du précédent: « Chaque année, dit-il, au mois d'octobre, M. Tessier (dans le pays de Caux, aux environs de Fecamp) fait battre imparfaitement (au fléau nécessairement) toutes ses gerbes, et il les replace dans ses granges, pour leur donner en hiver un second battage. Cette double opération augmente les frais. Les grains sortis par la première sont gros et bien nourris; il les passe encore au tarare pour enlever ce qui pourrait y rester de mauvaises graines.

En quelques endroits on recherche pour semence les épis des glanées, parce qu'il ne s'y trouve ni mauvaises herbes ni charbon, et aussi parce qu'ils contiennent des grains bien mûrs et ordinairement bien constitués.

Yvart, dans son beau travail sur la succession des cultures, fait les recommandations suivantes :

— " On doit, avant tout, choisir pour la semence le grain bien mûr du champ qui donne la plus belle production, sous tous les rapports, et surtout les épis les plus beaux, les plus sains et les mieux garnis. Il faut ensuite le récolter, le battre, le vannier et le cribler de manière à le conserver le plus possible exempt de semences étrangères et de grains petits, retraits et avortés. En le moissonnant, il faut surtout éviter de le mélanger avec les semences qui ont pu croître au pied, et, à cet effet, la faucille est préférable à la faux, et il y a de l'avantage à moissonner haut. Le battage sur une planche, sur un banc ou sur un tonneau sur lequel on applique, par poignées, une portion de gerbe qui ne se trouve battue qu'à son extrémité, en partie, et dans les plus beaux épis, est préférable au fléau, qui bat indistinctement et entièrement tous les épis."

Les conseils d'Yvart, quoique bons, n'ont pas été écoutés. Cependant nous connaissons des amateurs qui se sont imposé un travail plus lent et plus minutieux. Ceux-ci ont la patience de récolter un à un les plus beaux épis d'un champ, toujours après leur plus complète maturité ; puis ils les battent au fléau, passent les grains au crible et gardent les plus beaux pour semence.

Cette dernière méthode fera peut-être rire les routiniers de l'agriculture ; mais les hommes de quelque intelligence ne la dédaigneront pas. Son seul inconvénient, c'est de prendre beaucoup de temps. Reste à savoir s'il ne serait pas possible d'amoindrir cet inconvénient.

La cueillette devient d'autant plus longue et plus fastidieuse, que les beaux épis sont moins communs dans une emblave ; mais si nous avions le bon esprit de cultiver à part nos céréales pour semence et de leur accorder des soins particuliers, il est évident que nous produirions du beau, que nous n'aurions que l'embaras du choix, et que la cueillette des épis deviendrait plus rapide.

A cet effet, nous voudrions que chaque fermier réservât une certaine quantité de terrain pour la production spéciale de la semence des céréales de toutes sortes. Nous voudrions que ce terrain fût riche en vieil engrais, bien préparé par les labours et les hersages, qu'on l'ensemencât en lignes, de façon à pouvoir pratiquer aisément les sarclages et les binages, et qu'entre deux planches ou billons de céréales, il y eût une planche consacrée à la culture d'une plante très peu développée en hauteur, comme la betterave, la carotte, le navet, la pomme de terre, etc., etc. De cette manière, l'air et la chaleur circuleraient en toute liberté et favoriseraient la végétation sur tous les points. Nous aurions ainsi des tiges d'une belle venue, des épis superbes et des grains de choix, incontestablement. Nous pourrions compter en toute sécurité sur une pareille semence, tandis que celle tirée de nos gerbes ordinaires ou du marche, et criblée même avec le plus grand soin, promet souvent plus qu'elle ne tient, par cette raison connue qu'un grain parfait peut sortir d'un épi defectueux et hériter des défauts de sa mère.

— Ce mode de culture favorise le tallage et retarde un peu l'époque de la maturité, vont objecter les gens du Nord et des climats humides.

— C'est vrai, répondrons-nous, mais ce n'est point une raison pour le proscrire ailleurs.

Quand nous aurons obtenu de chaque fermier qu'il fasse ses porte-graines de céréales en lignes, par billons distancés ; quand il aura consenti à les sarcler, à les éclaircir, à les biner, à les traiter, en un mot, avec toutes les intentions nécessaires, nous pourrions déjà répondre de la qualité de la semence, et ne re-

douterons plus guère la dégénérescence. Cependant, notre dernier mot ne sera pas dit.

Nous croyons que pour fabriquer de la graine de céréales dans la perfection, on devrait, sous les climats favorables, les semer d'abord en pépinière, comme nous semons le colza, et les repiquer ensuite pied à pied, à 2½ pouces 3 pouces de distance. Les quelques journées de travail que l'on dépenserait à cette besogne minutieuse seraient très-généreusement payées par l'excellence du produit. Grâce à ce procédé, on ferait mieux que de maintenir les variétés les plus difficiles ; on les améliorerait dans bien des cas. Les céréales repiquées donneront toujours de plus beaux épis et de plus beaux grains que les céréales semées à demeure. Tenez-vous, par exemple, à ce que le blé de Smyrne ou de Miracle, à ce que le beau froment d'Australie ne dégénèrent point, repiquez les tiges destinées à porter la semence, et vous réussirez, sinon, non.

Quatre-vingt-dix-neuf cultivateurs sur cent vont rire de la recommandation. Qu'est-ce que cela prouvera ? Il nous suffit que le centième raisonne et comprenne. Nous attachons plus d'importance à la qualité des adhésions qu'à la quantité. Et, d'ailleurs, lorsqu'on a vu des cultivateurs estimables conseiller le repiquage général des froments dans les localités où la main-d'œuvre abonde ; lorsqu'on a vu, de temps immémorial, et que l'on voit encore, chaque année, des cultivateurs d'élite, ceux de Templeure, entre autres, repiquer, au printemps, des céréales d'automne sur les terrains dégarnis par les rigueurs de l'hiver, il nous semble qu'il ne serait point absurde de procéder de la même façon pour obtenir d'excellents porte-graines.

La chose importante à nos yeux, c'est de semer à part les céréales destinées à la reproduction, de les semer clair, soit à la volée, soit en ligne et au semoir, ou mieux encore de transplanter des pieds de belle apparence. Ceci admis, le cultivateur devra nettoyer l'emblave avec une attention extrême et donner aux épis le temps d'arriver à une maturité parfaite, au risque de perdre un certain nombre de graines.

Une fois cette maturité obtenue, le cultivateur fera bien de fauciller les épis au lieu de faucher les tiges, de les piquer ou même de les scier près de terre. De cette façon, il n'imprimera de secousses aux céréales et ne les égrènera point. Enfin, il fera bien aussi de déposer les épis sur des draps, comme s'il s'agissait de navette ou de colza, en vue d'éviter les pertes qu'occasionnent le javelage, le gerbage et le tassement sur les charriots, pertes d'autant plus regrettables qu'elle portent sur la meilleure semence.

Il va sans dire que la récolte des graines de reproduction devra être faite, autant que possible, par un temps sec et après la disparition de la rosée.

Il n'est pas nécessaire de battre les céréales de porte-graines aussitôt leur arrivée à la ferme ; il y aurait, au contraire, de l'avantage à les laisser dans l'épi le plus longtemps possible et à ne les en détacher qu'au moment des semailles ; malheureusement, le cultivateur ne dispose pas toujours de vastes emplacements, et les grains nus tiennent moins de place au grenier que les grains en épis. Donc, nous ne pouvons raisonnablement lui demander qu'une chose, c'est de ne battre le grain reproducteur qu'en dernier lieu, après qu'il aura battu le grain de la vente ou de la consommation. Il aura ainsi une semence vigoureuse et qui germera vite.

Le battage exécuté, il aura soin de passer la graine au crible et de conserver la plus belle, qu'il étendra au grenier, sur une épaisseur de 12 à 13 pouces, et qu'il remuera avec la pelle tous les quinze jours ou tous les mois. Ces précautions sont nécessaires pour aérer le grain, prévenir la fermentation et conserver intactes les facultés germinatives. Avec la mise en tas, on affaiblit les facultés en question ; autrement dit, les graines

qui ont manqué d'air lèvent moins promptement et moins bien que les graines parfaitement aérées.

En cas d'année favorable, de germination sur le terrain, de récolte difficile, on peut très-bien se servir de graines de deux ans. Selon Duhamel, "dom le Gendre, cellérier de l'abbaye de Saint-Martin de Seès, craignant un mauvais succès des froments germés, fit, en 1754, semer cinquante acres de terre avec du froment vieux. Cette pièce de froment faisait, à la récolte suivante, l'admiration de tout le canton, pendant que les terres voisines, qui avaient étéensemencées avec des semences nouvelles et germées, produisirent fort peu."

A ce propos, nous disons qu'avant de semer de vieilles céréales, il nous paraît convenable de les mouiller avec de l'eau tiède et de les ressuyer soit au soleil, soit avec des cendres de bois avant de s'en servir.

Ce que nous venons de dire touchant les porte-graines du froment s'applique à ceux du seigle, de l'orge et de l'avoine.

Yvart rapporte qu'il a vu des fermiers, par économie, semer la petite avoine et réserver la plus grosse pour les chevaux ou pour la vente. Il proteste naturellement contre cette pratique absurde, dont nous n'avons jamais été témoin. Pour l'honneur de l'agriculture, nous voulons croire qu'elle n'existe plus de notre temps.—(Traité des graines, P. JOIGNEAUX.)

### Arbres fruitiers

Nous lisons dans la *Revue d'économie rurale* :

"De jeunes arbres plantés en automne poussent au printemps et périssent en été; en les examinant, on trouve l'écorce desséchée et même brûlée par places. Cet inconvénient ne provient-il pas de ce que l'arbre, ayant cru en pépinière, ombragé par ses voisins à l'écorce tendre et délicate; planté sans abri, il reçoit facilement un coup de soleil. Il serait donc important d'entourer la tige, pendant les grandes chaleurs, d'un peu de paille mise en long et pas trop épaisse, que l'on diminue l'année suivante afin d'habituer petit à petit l'arbre au soleil. Il arrive aussi parfois que le soleil endureit tellement l'écorce que l'arbre ne peut plus grossir, il est en quelque sorte serré comme dans un étai; dans ce cas, il suffit de fendre l'écorce du haut en bas.

### Petite chronique agricole

Nous jouissons d'une température exceptionnelle. Les journées sont belles, et nous avons le plus souvent un soleil brillant, une atmosphère pure. Quelle différence avec l'année dernière! A pareille époque nous avions un froid intense, et des tempêtes de neige qui se succédaient avec une régularité décourageante. Aujourd'hui les champs ne sont couverts que de la quantité de neige suffisante pour les protéger contre la rigueur du climat. Aussi le pont de glace qui les années dernières reliait Lévis à Québec pendant trois à quatre mois n'a pu encore se former, et il est bien probable que toute chance est perdue de ce côté.

Ici le fleuve est presque libre de glaces, comme en mars.

On nous écrit de Notre-Dame d'Hebertville qu'il y a dans cet endroit à peine assez de neige pour permettre aux cultivateurs le charroyage du bois.

Depuis que nous avons écrit ce qui précède la neige nous est arrivée avec une forte brise de nord-est. Nous avons donc actuellement une tempête de février. Voilà ce que c'est que l'inconstance. Impossible de calculer avec elle.

Si le Grand-Tronc suit les vieilles habitudes, on peut s'attendre à ne pas recevoir de maille avant deux ou trois jours. On semble avoir en horreur l'ancien système de transport. Il est vrai de dire que c'est une dépense extra.

## RECETTES AGRICOLES

### Moyen de conserver les jambons contre les mouches

Le meilleur moyen de conserver les jambons contre les mouches, c'est de les envelopper dans deux vieilles gazettes, en

pliant le papier en deux et en joignant les bouts que l'on colle ensuite; passez la corde au travers du papier, prenez bien garde que le trou ne soit pas plus gros que la corde. Aucun insecte ne peut passer au travers du papier. Les laines et les fourrures peuvent être parfaitement conservées de la même manière, pourvu que l'on fasse attention à ce que les mouches ou insectes à redouter n'y laissent point d'œufs auparavant.

### Emploi de l'huile de charbon contre les insectes

Nous lisons dans la *Revue d'économie rurale* :

"On fait usage de l'huile de pétrole contre la gale des moutons et contre les insectes qui dévorent les divers animaux et détruisent les végétaux. Il ne faut employer cette substance qu'avec la plus grande précaution; en voici la preuve :

"Un cultivateur a fait frotter avec du pétrole des vaches couvertes de poux, ces insectes ont été tués à la vérité, mais dès le soir, les vaches étaient toutes gonflées, elles avaient perdu l'appétit et le lait; on ne les a sauvées que par des lavages au savon et des cataplasmes émollients, ce qui n'a pas empêché au poil de tomber; la convalescence a même été très-longue. Les mêmes faits se reproduisent pour les arbustes que l'on tue en même temps que les insectes nuisibles. Il ne suffit pas de mélanger l'huile de pétrole avec de l'eau, car l'eau ne dissout pas cette huile, et par conséquent elle tombe presque pure sur les plantes arrosées."

## FEUILLETON

### LA FILLE DU BANQUIER

PREMIÈRE PARTIE

#### VI

Comment Henri Delagrave fait usage de ses talents d'écrivain.

(Suite.)

Cela fait, il laissa sa plume pour en prendre une autre en diamant et se mit à copier la signature fine et exiguë du vieux percepteur. Nous devons dire, toutefois, qu'il prit soin, auparavant, de soumettre l'original à un examen minutieux, et qu'il se servit, à cet effet, d'un verre d'une puissance extraordinaire.

Il changea encore une fois de plume pour imiter une autre signature qu'il avait au bas d'une lettre.

Après cela, le faux était parfait, et les yeux de Henri Delagrave brillèrent illuminés par l'orgueil du triomphe, lorsqu'il lut et relut le testament et compara les fausses signatures avec les authentiques.

— C'est merveilleux, murmura-t-il; le plus habile expert de Paris n'y découvrirait pas une différence!

Il plia le testament et le serra dans son porte-feuille; puis, repoussant tous les autres papiers dans différents tiroirs, il se disposa à sortir de son cabinet.

A présent, se dit-il, il faut que je trouve le véritable testament, sans quoi, toute la peine que je me suis donnée, non-seulement serait perdue, mais encore il pourrait m'en arriver malheur, si cette petite négrillonne hériterait tout à la fois de la fortune et du nom de Delagrave!

Il descendit dans la salle à manger, où, à sa grande surprise il trouva M. Mouton.

— Une triste affaire, n'est-ce pas, monsieur Henri? dit l'avocat, en fermant la porte et en s'approchant de Delagrave de cet air moitié respectueux, moitié confidentiel qui lui était ordinaire. Les accès sont de terribles choses... les accès de toutes sortes; même ceux de la passion... c'est horrible!

— Que voulez-vous dire, Monsieur?

— Ce que je veux dire! Rien! Seulement comme votre ami, monsieur Henri, je regrette que cette querelle soit arrivée dans un si mauvais moment.

— Quelle querelle? demanda Delagrave avec impatience, car il y avait dans les manières de l'avocat quelque chose qui lui portait sur les nerfs.

Mouton regarda de côté Henri Delagrave, et répliqua en élargissant les yeux.

— Il était terriblement en colère contre vous, ce matin. Il est

se possédait plus, je vous assure ! j'ai fait de mon mieux pour le calmer ; mais comme il ne voulait pas me dire la cause de son irritation et qu'il avait déjà anéanti le premier testament...

— Qui vous a dit qu'il l'avait détruit ?

— Cela est positif ! il l'a détruit, cette nuit, pour des raisons qui sont inconnues, à moi du moins...

Henri sourit.

— Il ne suffit pas d'affirmer un fait pour le prouver ! dit-il. Mon père, comme vous le dites justement, se laissait facilement emporter par la passion, mais il était rare qu'il exécutât toutes ses menaces. Le testament peut encore exister.

L'avocat haussa les épaules.

— C'est possible ! répondit-il ; mais celui qui donne tout à votre nièce lui est postérieur en date, et par cela même, il ne vaut pas plus qu'un chiffon de papier, car vous savez bien que votre naissance...

— Cet autre testament, l'avez-vous ? demanda Delagrave, en l'interrompant.

— Non. Tout ce que je sais, c'est que M. Isaac a voulu le garder lui-même, sans le confier à personne.

Le cœur de Delagrave battit violemment, mais son visage ne trahit pas la moindre émotion.

— Mais, reprit-il, une fois le premier moment de colère passé, ne serait-il pas possible que la réflexion lui soit revenue et qu'il l'ait détruit ?

— Certainement, ce n'est pas impossible, répondit sèchement l'avocat.

Les regards de ces deux hommes se rencontrèrent et ils parurent comme instinctivement deviner leur pensée réciproque.

Mais ni l'un ni l'autre ne crut devoir appuyer là-dessus.

— S'il existe, j'ai l'espoir que nous le trouverons, continua l'avocat, au bout d'un instant, et nous verrons. Après tout, vous n'avez jamais abandonné votre père, comme les autres.

— J'espère que j'ai fait mon devoir, monsieur Mouton, dit Delagrave, et si ma conduite devait être mal récompensée...

L'avocat toussa légèrement. Cet acte pouvait être involontaire, mais il avait aussi certainement une grande signification.

— Parfait, parfait ! monsieur Henri, murmura-t-il en roulant sa serviette, et en se préparant à partir. C'est un guépier dont nous espérons nous tirer un jour ou l'autre ! Mais comme on dit dans l'Écriture ou dans je ne sais quel livre saint, il y a temps pour tout, et puisque le deuil est dans cette maison, nous remettons à demain les affaires.

Un domestique entra, en ce moment, apportant sur un plateau des biscuits et des gâteaux que la femme de charge envoyait à M. Mouton et à M. Henri, s'il pouvait se décider à prendre quelque chose.

L'avocat, sans se faire prier deux fois, se versa un verre de vin. Delagrave, lui, se leva et dit :

— Vous ne m'accuserez pas de manquer aux devoirs de l'hospitalité si je vous laisse, monsieur ; mais, d'ici quelque temps, il me serait trop douloureux de m'appesantir sur un pareil sujet. Le malheur qui me frappe est trop récent pour que je puisse faire autre chose que de pleurer le père que j'ai perdu.

Était-ce hasard ou effet produit par ces paroles ? toujours est-il que M. Mouton avala de travers. Il toussa de nouveau, et replaça son verre, sur le plateau.

— Je vous en prie, répliqua-t-il, ne vous gênez donc pas pour moi, monsieur Henri ! vous savez, il n'y a pas de cérémonies entre amis ! La mort est une chose qui ébranle les nerfs des plus forts d'entre nous, surtout quand elle est subite. À votre santé, et à votre bonne fortune, monsieur Henri. Je souhaite que tout aille au mieux pour vous !

Il prit un second verre, le vida d'un trait et le replaça sur le plateau en disant :

— Ce qui, je suis fâché de le dire, du train dont va les choses, ne paraît guère probable !

Delagrave lui donna rendez-vous pour le lendemain et disparut en lui adressant un bonjour assez sec.

La porte s'était à peine refermée sur lui que l'avocat se redressa vivement.

Quelqu'un qui l'eût vu aurait lu le soupçon dans ses yeux. Sans bruit, et avec la légèreté d'un chat, il alla à la fenêtre, l'ouvrit et regarda dehors.

La fenêtre ouvrit sur des plombs qui formaient les toits des of-fices.

En face de la maison s'élevait une haute muraille, de sorte qu'il n'y avait sur les plombs d'autre vue que celle de la chambre où était l'avocat et une autre à l'étage supérieur.

Cette dernière fenêtre qui était entr'ouverte et dont les grands rideaux étaient complètement fermés donnait sur la chambre où gisait le corps d'Isaac Delagrave.

Sur les plombs étaient une citerne en réparation et une petite échelle dont s'était servi l'ouvrier chargé du travail.

L'avocat vit tout cela d'un coup d'œil. D'ailleurs, il connaissait déjà la disposition du terrain.

Avec lui l'action suivit la pensée avec la rapidité de l'éclair.

Il sauta doucement sur les plombs, et, en ayant soin de se tenir dans l'ombre, il appliqua l'échelle contre la citerne et monta jusqu'à la fenêtre.

## VII

### Un incident dont les conséquences seront immenses.

Pendant que M. Mouton prenait, comme nous avons dit, ses dispositions, Henri Delagrave avait demandé à la femme de charge les clefs de l'appartement de son père ; le front plissé, les lèvres pâles et serrées, il entra dans la chambre du mort.

Un feu que, le matin, on avait allumé à la demande du vieillard, jetait encore quelques lueurs dans la chambre.

Les épais rideaux de la fenêtre qui étaient, comme nous l'avons dit plus haut, hermétiquement fermés, rendaient l'appartement très-sombre et empêchaient Delagrave de s'apercevoir que la persienne était légèrement ouverte.

Les meubles de la chambre étaient vieux et massifs. Un seul était remarquable ; c'était un large bureau en bois de chêne, qui était placé tout auprès du lit.

C'est sur ce bureau que Delagrave jeta tout d'abord un regard où se mêlaient la crainte et l'espoir.

« Le testament est ici où il n'est nulle part ! pensa-t-il ; et, en sentant quelque chose comme un tremblement qui lui passait sur le cœur, il tourna ses regards sombres vers le lit.

Il y avait peu de jour, avons-nous dit, dans la chambre ; mais à la lueur des flammes qui vacillaient dans le foyer, on voyait assez distinctement se dessiner sous les couvertures une forme humaine.

Sous le drap qui voilait ses traits glacés était Isaac Delagrave. Henri, à la pensée de l'acte coupable qu'il voulait commettre, tressaillit, en regardant ce témoin silencieux et si terrible !

Silencieux !

Le fils dénaturé recula d'un pas, son pouls s'arrêta et ses cheveux se hérissèrent sur sa tête comme s'il avait été frappé d'une terreur soudaine.

Il s'imagina, un instant, que le vieillard avait remué, et ce ne fut qu'avec la plus grande difficulté, malgré son courage désespéré et son cœur endurci, qu'il put retenir un cri.

Une minute de réflexion lui suffit pour se remettre.

(A continuer.)

### Aux correspondants

*I. T., de Kamouraska*—Nous vous expédierons deux minots d'avoine de Norvège au commencement de mars, tel que demandé.

*B. P., de l'Islet*—Reçu \$5 pour 1 minot d'avoine de Norvège. Vos instructions à ce sujet seront suivies.

*L. J. Bourret, Rivière-du-Loup, en haut*—Votre argent pour avoine de Norvège a été reçu. Elle vous sera expédiée dès que les chars du Grand Tronc pourront prendre leur train régulier.

*J. M., de Lafontaine*—Vous pourrez avoir des *Cochons White Chester* pour \$10 le couple, à 6 semaines, livrables au commencement d'avril. Quant aux patates *Early rose* il vous serait plus avantageux d'en acheter chez M. Evans, salle du marché Ste. Anne à Montréal : les frais de transport seraient moins coûteux.

*M. M., de St. Henri de Lauzon*—Vous pourrez avoir de l'avoine de Norvège, à raison de \$4.50 le minot, pourvu que vous en achetiez pas moins de cinq minots à la fois.

*Plusieurs correspondants*—Nous publierons vos certificats sur l'avoine de Norvège, dans quelques semaines.

**Lettres non réclamées au Bureau de poste Ste. Anne**

Angers, Eusèbe—Anctil, Mme J. N.—Anctil, Virginie—Anyle, Georges—Bérubé, Olivier—Bérubé, Octave—Bérubé, Marie—Beauparlant, Olivier—Bouthot, Pierre—Côté, Louis—Castonguay, Mme André—Cazes, Ferdinand—Cartier, J. B.—Coursier, Frs.—Courcy, François—Desautels, Augustin—Dionne, Louis—Dechêne, Frédéric (2)—Dubé, Adèle (2)—Donoghue, John—Emont, Prudent—Garneau, J. B.—Hamelin, Frs.—Keith, J. B.—Lagacé, Louis (2)—Lizotte, Adèle—Lizotte, Mme Vve—McConnell, James—Martin, Joseph—Michaud, J. B.—Moreau, Sara—Ouellet, Pierre—Pelletier, Ed.—Pelletier, Charles—Pelletier, Joseph—Pelletier, Léon—Plourde, Vve Octave—Potvin, Joseph père—Ricard, Joseph—Rouleau, Joseph—Roy, Joseph—St.-Pierre, Herménégilde.

10 février 1870.

J. DIONNE, M. P.

**A VENDRE**  
**4000 A 5000 POMMIERS**

(De 5 à 7 pieds de hauteur.)

**L**E Soussigné, agent pour un pépiniériste du Haut-Canada, recevra des demandes pour les pommiers des espèces les plus recommandables d'ici au 1er d'avril, livrable à St. Roch des Aulnaies, au Dépôt du Grand-Tronc, du 15 au 20 de mai. Prix : 1. 3d. Payable à la livraison.

Il a de plus en pépinière environ 300 pommiers nains (venant de Rochester, N.-Y.) qui sont de beaux petits arbres qui prennent peu de place et se chargent de fruits dès la 1re ou 2e année de leur greffe. Prix : 1. 6d.

C'est une bonne occasion pour les cultivateurs surtout, de se procurer des arbres (greffe-) à aussi bon marché.

Ceux qui désireraient avoir des pruniers, poiriers, cerisiers, etc., des arbres d'ornement, arbustes, etc., pourront aussi s'adresser à

AUGUSTE DUPUIS,

10 février 1870.

St. Roch, Village des Aulnaies



**DEPARTEMENT DE LA MARINE**  
ET DES  
**PECHERIES**

**BRANCHE DES PECHERIES,**  
OTTAWA, 7 janvier 1870.

**AVIS PUBLIC**

**E**ST par le présent donné que le soussigné recevra jusqu'au **Premier Mars** prochain des **SOUSSIONS** pour **FRETER SIX GOELETTES RAPIDES A LA COURSE**, convenablement voilées à l'avant et à l'arrière, mesurant de soixante à cent trente tonneaux environ, tonnage enregistré, avec des Chaloupes convenables à chaque goélette. Ces goélettes devront être en bon état, parfaitement solides et ne pas excéder six années d'existence, pour faire la Police Marine sur les côtes maritimes du Canada. Les équipages seront pourvus et les bâtiments seront au risque des propriétaires.

Ces goélettes devront courir pendant la saison depuis le 1er avril jusqu'au 1er novembre. Le soussigné se réserve le choix de renouveler le nolisement pour l'année suivante.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Les soumissions devront être faites pour une ou plus d'une goélette.

En s'adressant à ce Département, ou à ses agences à Québec, à Halifax, N. E., et à St. Jean, N. B., après le 20 du présent mois, on pourra obtenir des spécifications en blanc devant contenir la description de chaque bâtiment, et aussi des formules de soumissions, avec d'autres détails.

Les communications devront être adressées :

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PECHERIES.

Branches des Pêcheries,

Ottawa.

Et marquées "Soumissions pour bâtiments."

P. MITCHELL,

Ministre de la Marine et des Pêcheries.

20 janvier 1870.

**CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL**

**L**ES Commissaires nommés pour la Construction du Chemin de Fer Intercolonial donnent Avis Public qu'ils sont maintenant prêts à recevoir des Soumissions pour quatre autres Sections de la ligne.

La Section No. 13 sera dans la Province de Québec et s'étendra à partir de l'extrémité Est de la Section No. 8 jusqu'à la Station 906 près de Lac Malfait, formant un parcours d'environ 20½ milles.

La Section No. 14 sera dans la Province de Québec et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 13 jusqu'à la Station 543, un point entre l'embouchure de la Rivière Amqui et le petit Lac Matapédia, formant un parcours d'environ 22½ milles.

La Section No. 15 sera dans la Province du Nouveau Brunswick et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 9 jusqu'à la Station 639, à peu près ¼ mille à l'Est de la traversée de la Rivière Nappisiguit, formant un parcours d'environ 12 milles et un dixième.

La Section No. 16 sera dans la Province du Nouveau Brunswick et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 15 jusqu'à l'extrémité Ouest de la Section No. 10, formant un parcours d'environ 18½ milles.

Les Contrats pour les susdites Sections devront être complètement parachevés et prêts pour la pose de la voie le 1er Juillet 1872.

Les Commissaires donnent aussi Avis Public, qu'ayant annulé les Contrats pour les Sections Nos. 3 et 4, ils sont maintenant prêts à recevoir des Soumissions pour de nouveaux Contrats pour ces mêmes Sections.

La Section No. 3 est dans la Province du Nouveau-Brunswick, et s'étend à partir de la Station 370, environ deux milles au Sud de la Rivière Ristigonche, jusqu'à la Station 190, environ 2,600 pieds au Sud de la Rivière à l'Anguille, près de Dalhousie, formant un parcours d'environ 24 milles.

La Section No. 4 est dans la Province de la Nouvelle-Ecosse, et s'étend à partir de la Station 230 sur les Hauteurs d'Amherst, jusqu'à la Station O, sur les Hauteurs, environ un mille au Nord de la Rivière Philippe, formant un parcours d'environ 27 milles.

Les Contrats pour les Sections Nos. 3 et 4 devront être complètement parachevés et prêts pour la pose de la voie le 1er Juillet 1871.

Les plans et profils ainsi que le Devis et les Stipulations du Contrat seront exhibés au Bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, et aux Bureaux des Commissaires, à Toronto, Québec, Rimouski, Dalhousie, Newcastle, St. Jean et Halifax, le et après le **DIX MARS** prochain, et les Soumissions cachetées, adressées aux Commissaires du Chemin Intercolonial, et inscrites "Soumissions," seront reçues à leur Bureau, à Ottawa, jusqu'à 7 heures P. M., lundi, le 4 Avril 1870.

Des cautionnements pour l'exécution complète du Contrat devront signer la Soumission.

A. WALSH,  
ED. B. CHANDLER,  
C. J. BRYDGES,  
A. W. McLELAN.

Bureau des Commissaires,

Ottawa, 26 Janvier 1870.

Commissaires.